

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32317**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) GroupeXI Métiers du bois et de l'ameublement - Classe 10: Tonnellerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

241v Dentellerie, broderie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects de la tonnellerie avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ du tonnelier quittravaille en collaboration avec les vigneron et les vinificateurs. Il confectionne des fûts en bois de chêne principalement et de les réparer. Il choisit le bois (fendu en merrains), le travail pour arriver à produire un tonneau répondant à la demande de son client. Il faut le débarrasser des impuretés pour pouvoir assembler les planches. Le tonnelier aligne le bois à l'intérieur d'un cercle de métal en fonte. Le futur tonneau est chauffé et humidifié pour assouplir le bois, à l'aide d'un maillet, le tonnelier place ensuite des cercles de fonte pour assembler le bois, et les fonds. Une partie de son travail est faite manuellement, l'autre à l'aide de machines bien spécifiques.

Les activités consistent à :

- Réaliser la conception de l'ouvrage (calculs, dessins,...) ;
- Organiser la planification des activités de réalisation ;
- Choisir les techniques et moyens adaptés et les plus actuels en vue de sa fabrication ;
- Contrôler une solution constructive répondant à un cahier des charges des différents types de fûts ;
- Réaliser tous travaux complexes d'usinage et de fabrication dans le respect des règles de l'art et des normes ;
- Réaliser la fabrication des pièces de formes variées nécessitant une parfaite maîtrise des procédés d'usinage, de formage et

d'assemblage.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Construire le modèle et les documents de définition de l'ouvrage à réaliser ;
- Quantifier et valoriser les matériaux et produits nécessaires à la réalisation ;
- Choisir les procédés et moyens de réalisation à mettre en œuvre ;
- Établir l'ordre chronologique des activités, tâches de fabrication et de mise en œuvre en atelier ;
- Préparer les matériels, outillages, et accessoires nécessaires à la réalisation ;
- Fabriquer les éléments constitutifs de l'ouvrage selon les techniques les plus appropriées (tracés et usinages manuels et/ou mécaniques, automatisés et/ou numérisés) ;
- Assembler de façon provisoire ou définitive les parties d'ouvrage à mettre en œuvre en atelier ;
- Vérifier mesures, contenances et étanchéité ;
- Finir et conditionner les ouvrages fabriqués.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales.

Ouvrier hautement qualifié, Artisan, Entrepreneur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2206 : Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la fabrication d'une œuvre concrète comprenant la réalisation de tracés, croquis, dessins, plans nécessaires, aux choix des produits et matériaux à utiliser et des techniques et matériels à mettre en œuvre, à la réalisation d'un calibre, usinage des merrains, cintrage, chauffe, aux techniques de tracé et de fabrication les plus complexes du métier (rond, ovale, ome et la réalisation d'éléments de forme cintrée ou courbe et leurs liaisons) et aux techniques d'assemblage ou de montage en vue de tester l'étanchéité et de vérifier la contenance.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.